

## Haute-Savoie : Malgré la vigilance sur la manque d'eau, LA PECHE VA BIEN

**Le 10 mars, festival de cannes pour les pêcheurs haut-savoyards**

**Loisirs** : Samedi, lors de leur assemblée générale à Bonneville, les pêcheurs du département ont évoqué les problèmes de manque d'eau et de pollution. Des inquiétudes qui ne devraient pourtant pas gâcher l'ouverture de la pêche.

**le dauphiné**  
LIBERE

ledauphine.com

Lundi 20 février 2012

Annecy et Rumilly

D 74

0,90€  
1,40 FS

**HAUTE-SAVOIE : MALGRÉ LA VIGILANCE SUR LE MANQUE D'EAU**

# La pêche va bien



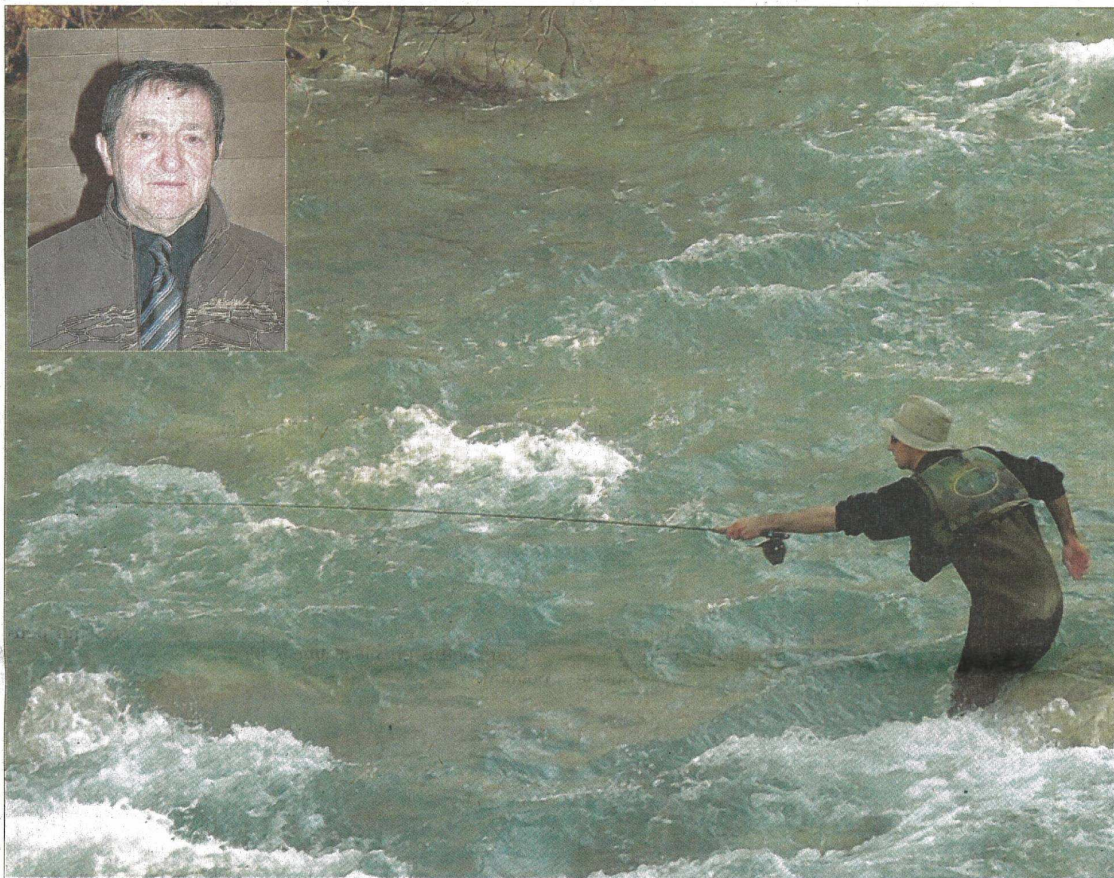
La Fédération départementale de pêche de Haute-Savoie compte plus de 11 000 adhérents et a vendu 26 656 cartes l'an passé. Photo DL/Norbert FALCO

À trois semaines de l'ouverture, les pêcheurs restent attentifs aux conséquences de la sécheresse de l'automne dernier ou bien encore du problème de la pollution des rivières. Mais le bilan reste globalement satisfaisant, avec notamment un nombre de cartes en hausse l'an passé.

P. 2 et 3

**LOISIRS** Samedi, lors de leur assemblée générale à Bonneville, les pêcheurs du département ont

# Le 10 mars, festival de cannes



Même s'il reste confiant pour cette ouverture de la pêche en rivières, Daniel Dizar (en médaillon), le président des pêcheurs haut-savoyards, s'inquiète des conséquences de la sécheresse de l'automne dernier qui s'ajoute à des prélèvements d'eau de plus en plus importants. Photo DL/Archives et LPh.

La pêche dans le département se porte plutôt bien. C'est en tout cas le constat qu'on peut faire à l'issue de l'assemblée générale de la fédération départementale de pêche de Haute-Savoie, qui s'est tenue ce samedi, à l'Agora de Bonneville.

Témoignage de ce bon état de santé général, le nombre de cartes de pêche vendue sur l'année 2011 qui se trouve en nette hausse par rapport à l'année précédente (lire les repères).

Et ce, dans la plupart des six Associations de pêche et de protection des milieux aquatiques (APPMA) que compte le département.

« L'an passé en début de

saison, nous étions plutôt pessimistes quant au nombre de cartes qui seraient vendues et finalement, nous avons connu une belle progression. Il est donc difficile de prévoir pour cette saison qui commencera dans quelques jours » précisait Daniel Dizar, président de la fédération.

## Le manque d'eau dans les rivières, une véritable préoccupation

Des chiffres d'autant plus difficiles à appréhender pour cette année, puisque la fédération nationale se modernise et offre aux pêcheurs la possibilité de

prendre leur carte en ligne ([www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)).

« Ce sera certainement le futur système de vente de toutes les cartes à terme. En attendant, en Haute-Savoie, nous maintenons encore le système de vente traditionnel dans les APPMA et chez les dépositaires pour maintenir cet esprit de convivialité qu'il y a dans la pêche » poursuivait le président.

Cependant et si tout semble aller pour le mieux, la Fédération départementale continue d'être vigilante sur certaines questions et notamment le manque d'eau ou bien encore le problème de la pollution des rivières. Des points qui

préoccupent le président. « Les contrats de rivière devraient apporter des solutions à ces divers problèmes. Les premières réunions sur ce sujet ne m'ont pas forcément donné confiance. Nous sommes en période de sécheresse. Comment ferons-nous quand il n'y aura plus d'eau dans nos rivières, peut-être plus tôt que prévu vu les prélèvements intensifs effectués ? Et les études réalisées ont-elles encore un sens ? » questionnait-il. Des interrogations pour lesquelles les pêcheurs attendent des réponses des pouvoirs publics et des élus.

Isabelle PHILIPPE

## REPÈRES

### LA PÊCHE EN QUELQUES CHIFFRES

■ En 2011, on note une augmentation du nombre de cartes qui est passé de 24 154 en 2010 à 26 656, sur l'ensemble du département, soit une augmentation de 6,22 %.

La fédération comptait un peu plus de 10 000 adhérents en 2010 contre 11 040 en 2011, soit une augmentation de 5,14 %.

En Haute-Savoie, cinq APPMA sur six sont en augmentation. Seule celle du lac d'Annecy voit ses chiffres diminuer de 12,45 %.

### CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR

■ La fédération départementale veut se doter d'un nouveau poste, celui de directeur général. En 1999, Arnaud Codron avait été embauché comme "chargé d'études" et assurait la préparation, le montage et suivi des dossiers, ainsi que la recherche des possibilités de financement. Ce poste de directeur devrait donc logiquement lui revenir.

La fédération, quant à elle, conservera son conseil d'administration et son bureau, composé du président, vice-président, secrétaire et trésorier.

### BIENTÔT UNE POLICE DE LA PÊCHE ?

■ Les services de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques interviennent plutôt dans le cadre de la police de l'eau (pollution, travaux sans autorisation...) et n'interviennent que très peu dans le cadre de la police de la pêche.

La fédération souhaite donc étudier la possibilité d'établir une garderie "police de la pêche", sous la tutelle de la fédération et en collaboration avec les associations agréées de pêche.

## Suivis par radio pistage pendant un an : ces ombres qui vivent en Suisse, mais cherchent l'amour en France

**C**onnu et apprécié pour sa chair au léger goût de thym (d'où son nom latin *Thymallus thymallus*), l'ombre commun est présent en Suisse et en Haute-Savoie dans l'Arve et ses affluents notamment.

Ce magnifique poisson à la crête multicolore, parfois appelé porte-étendard, reste cependant méconnu des pêcheurs haut-savoyards qui lui préfèrent la truite.

Pour améliorer ses connaissances sur cette espèce, la fédération de pêche de Haute-Savoie a participé à une étude conduite en Suisse et en Autriche sur le comportement migratoire et la reproduction des ombres.

Des poissons ont ainsi été capturés dans la Menoge, où il se reproduit, puis équipés de marqueurs permettant de

les suivre dans l'eau par radio pistage.

Du 12 avril au 8 août, une quinzaine de poissons ont ainsi été traqués depuis les berges ou un canoë, dans l'Arve et la Menoge.

### Poissons casaniers et poissons voyageurs

Deux types de populations ont ainsi été identifiés : une moitié des individus marqués est restée dans la Menoge, tandis que l'autre partie est descendue jusqu'à l'Arve avant de dévaler vers la Suisse, en parcourant au total plus de 20 kilomètres de rivière.

Un suivi qui montre que la zone de vie de l'espèce couvre environ 25 kilomètres sur deux pays.

Pour mettre en place une politique de conservation de

l'espèce, il faut donc réfléchir de part et d'autre de la frontière.

En effet, cette étude montre qu'une bonne partie des poissons "habite" dans la partie suisse de l'Arve en été et à l'automne, puis remonte le courant en hiver et au printemps jusqu'aux ruisseaux de la vallée de l'Arve pour frayer.

Une pollution en amont ou en aval, ou la présence d'un obstacle infranchissable (barrage) sur une partie de cette zone de vie peut donc menacer toute la population.

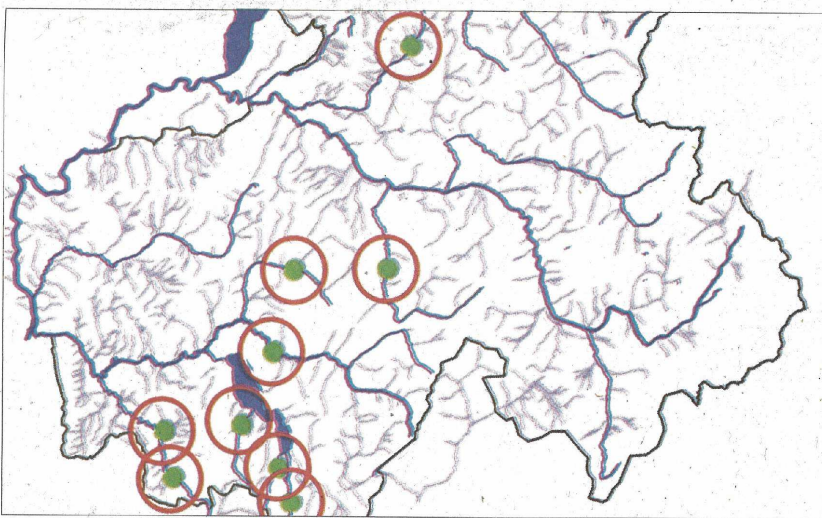
L'étude se poursuivra cette année, avec le marquage d'autres individus plus haut dans la vallée (nant de Sion), pour voir si des relations existent entre les différentes populations d'ombres qui peuplent l'Arve.



Les poissons sont capturés, marqués puis relâchés, avant d'être traqués par radio pistage entre la Haute-Savoie et la Suisse pour suivre leur migration. Photos DR

S.B.

## Météo, débit, température... une étude pour mieux comprendre la reproduction des truites



Neuf stations de contrôle, situées dans des rivières en bonne santé et sans alevinage (Borne, Fillière, Fier, Laudon, Bornette, Ire amont, Chéran, Éparis puis dans un futur proche la Menoge) ont été définies. Elles feront l'objet d'un suivi annuel de la reproduction des truites autochtones. Illustration DR/Fédération de pêche de la Haute-Savoie

**D**epuis plusieurs années et sur la base d'études scientifiques, la fédération de Haute-Savoie préconise de ne plus empoisonner artificiellement certains cours d'eau du département, que ce soit par lâcher de truites adultes ou d'alevins. En effet, de nombreux cours d'eau sont peuplés de truites autochtones qui se reproduisent très bien naturellement.

Seuls les cours d'eau dits perturbés (pollution, conditions physico-chimiques impropres à la reproduction...) devraient faire l'objet d'interventions humaines.

Pour identifier ces cours d'eau, les techniciens de la Fédération effectuent des pêches électriques ponctuelles pour connaître le peuplement des cours d'eau : truites sauvages, truites lâchées,

alevins naturels ou provenant de pisciculture...

Seul problème, le succès du frai peut varier grandement d'une année sur l'autre, pour des causes naturelles (froid, sécheresse...) ou extérieures (pollution). Une rivière en mauvaise santé apparente lors d'une pêche peut très bien se révéler tout à fait normale l'année suivante.

Pour mieux connaître les relations entre les conditions du milieu (météo, débit, température...) et la reproduction des truites, un observatoire départemental a été créé par la fédération. Neuf stations seront ainsi suivies annuellement pour mieux connaître les populations de truite et respecter, au maximum, le fonctionnement naturel des rivières.

S.B.

# VOTRE RÉGION

## **POLLUTION, DÉBIT...** Encore des sujets d'inquiétude

■ Qualité et quantité : voilà les deux principes pour lesquels les pêcheurs se battent actuellement. En ce qui concerne le débit, les menaces sont dues aux prélèvements (eau potable, enneigement artificiel) et aux retenues (hydroélectricité) qui entraînent un risque de concentration des polluants et de diminution d'oxygène. La qualité de l'eau peut aussi être affectée par les pollutions agricoles, industrielles ou domestiques. Les pêcheurs sont particulièrement vigilants sur les projets de nouvelles installations hydroélectriques ou d'épuration comme celui de Chêne-en-Semine, qui pourrait menacer la population d'écrevisse des torrents (espèce protégée) du ruisseau de Marsin.



## **MENOGÉ** L'interdiction de la pêche est levée

■ Dans la nuit du 29 au 30 septembre 2010, le déversement d'un produit de traitement du bois dans la Menoge avait tué une grande partie des poissons dans le cours d'eau. La pêche est depuis restée interdite dans cette rivière qui représente l'un des plus beaux sites de pêche de Haute-Savoie.

Cette année, la pêche rouvrira normalement le 10 mars dans la Menoge et ses affluents, avec deux prises par jour de 25 cm minimum (au lieu de 23 cm), pour permettre à la population de truites de se régénérer. En revanche, la consommation de poissons du Fier, en aval d'Annecy, reste interdite (pollution aux PCB).

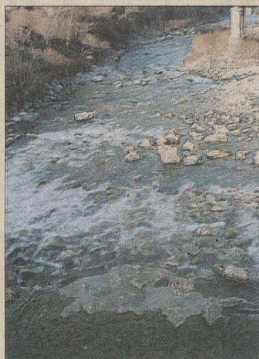
Le Dauphiné Libéré

# VOTRE RÉGION

## **BASSE DRANSE** La pêche ouvrira à 10 h du matin

■ L'ouverture de la pêche en rivière se fera le 10 mars en basse Dranse, comme partout ailleurs en Haute-Savoie. Cette année, la pêche aux grosses truites lacustres qui remontent les cours d'eau fera cependant l'objet d'une réglementation spéciale, rendue nécessaire par à des problèmes d'étiage de la rivière et des abus.

Les pêcheurs ne pourront ainsi conserver qu'une truite de plus de 60 cm par jour et devront obligatoirement se munir d'un carnet de prises, en vente au bureau de l'AAPPMA à Thonon. Du pont du chemin de fer à Vongy jusqu'à la réserve, la pêche n'ouvrira qu'à partir de 10 heures du matin.



## **OUVERTURE** Les dates et les "tailles" à retenir

■ L'ouverture générale de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie (rivières) est fixée au 10 mars 2012. Elle fermera le 7 octobre. Le prix de la carte de pêche est de 93 €, avec des tarifs réduits pour les femmes (30 €) et les jeunes pêcheurs (25 € pour les 12-18 ans). Concernant la taille minimale de capture, la "maille" officielle est toujours de 23 cm pour la truite, mais passe à 25 cm dans plusieurs cours d'eau de la Haute-Savoie : Rhône, Aire de Viry, Hermance, ruisseau d'Archamps, Dranses de Bioge jusqu'à l'embouchure avec le lac Léman, Menoge et ses affluents, tous les cours d'eau des AAPPMA de l'Albanais et d'Annecy et les plans d'eau de l'AAPPMA Chablais-Genevois. Plus d'infos sur [www.pechehautesavoie.com](http://www.pechehautesavoie.com)

## 2011 : une sécheresse plus intense que lors de la canicule de 2003



Depuis 1947, jamais on n'avait observé des débits aussi faibles dans l'Arve (ici, à Bonneville), que lors de l'automne 2011, après quatre mois sans gros épisode de précipitation. Photo DL/Archives I.Ph.

**L**es débits de l'Arve sont enregistrés en moyenne journalière depuis 1947. Jusqu'à l'automne dernier, la valeur la plus basse jamais enregistrée était de 12 m<sup>3</sup>/s. Fin

octobre 2011, le débit observé à la confluence avec le Rhône, à Genève, est tombé à 10 m<sup>3</sup>/s en moyenne. Des pics matinaux ont même été observés à moins de 5 m<sup>3</sup>/s.

Après quatre mois sans précipitations significatives, l'automne 2011 a connu une situation d'étiage plus intense que lors de la canicule de 2003. □



## TROIS QUESTIONS À...

**Martial Saddier**

Député-maire de Bonneville,  
président du SM3A (Syndicat  
d'aménagement de l'Arve)

### « Les pêcheurs nous alertent lorsqu'il y a un problème »

#### ■ Que représentent les pêcheurs pour un élu : des sentinelles de l'environnement ?

« Le terme me convient. Les pêcheurs sont au quotidien au bord de l'eau et sont souvent les premiers à constater les dégâts ou les pollutions et à alerter les élus. En retour, le rôle des élus et des collectivités est de régler ces problèmes et d'informer le monde de la pêche, en toute transparence, de l'évolution de la situation. Aujourd'hui (NDLR : samedi), j'ai ainsi fait le point sur l'étiage exceptionnel qu'à connu la Haute-Savoie à l'automne, puisque le débit de l'Arve a battu les records d'étiage de 2003 (lire ci-dessous) et j'ai répondu à l'inquiétude des pêcheurs sur le gaz de schiste. »

#### ■ La pollution est au cœur des préoccupations des pêcheurs du département ?

« Oui, peut-être plus qu'ailleurs, parce qu'en Haute-Savoie, nous avons la chance d'avoir encore un patrimoine naturel exceptionnel qu'il faut préserver. En tant que député, j'ai participé aux débats sur les gaz de schiste qui a abouti à l'interdiction de la fracturation hydraulique. En tant qu'élu local, j'ai fait voter une délibération au Sage (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Arve contre les gaz de schiste. Cela représente 110 communes. »

#### ■ Vous avez aussi mené une étude sur les plans d'eau de la vallée de l'Arve...

« Au titre du Syndicat d'aménagement de l'Arve (SM3A) et en partenariat avec les pêcheurs et les associations de protection de l'environnement, nous avons fait une dizaine de forages sur un site connu pour avoir été une décharge après-guerre. À l'époque, on faisait comme ça, on enterrait les déchets dans la nature. Il y avait depuis beaucoup de rumeurs, certains parlaient de camions venant déposer des fûts toxiques de nuit. On est allé voir les anciens et on leur a demandé où creuser. Finalement, on n'a trouvé que ce qu'on s'attendait à trouver : des poubelles, mais rien d'inquiétant. C'est une décharge sauvage enterrée dans un sarcophage d'argile. Ça ne représente aucun danger pour la population, mais il faudra 1 000 ans pour tout éliminer naturellement. On va poursuivre ce travail plus haut dans la vallée de l'Arve, sur au moins trois sites semblables, à Cluses-Scionzier, Magland et Passy-Sallanches. Parce que si il y a un danger, il faut le connaître et y remédier. »

Propos recueillis par Stéphane BOUCHET